



Le Bulletin

LE JOURNAL D'INFORMATION DE LA COMMUNE DE VAULNAVEYS-LE-HAUT



GRAND ANGLE

Budget 2026
p. 10 à 13



DOSSIER

Centre-bourg :
un nouveau visage
pour le cœur du village
p. 14 à 17



VIE DE LA COMMUNE

Pôle de vie de l'ancienne
caserne : un chantier
qui prend forme
p. 22 à 23



CENTRE-BOURG : UN NOUVEAU VISAGE POUR LE CŒUR DU VILLAGE

Après des mois de travaux, le réaménagement du centre-bourg touche aujourd'hui à sa fin. Ce chantier d'envergure, mené en concertation citoyenne et en partenariat avec Grenoble Alpes Métropole, marque une étape importante pour l'avenir du village : un centre-bourg plus agréable, plus accessible, apaisé et mieux adapté aux enjeux d'aujourd'hui et de demain.

UN PROJET CONSTRUIT AVEC LES HABITANTS ET COMMERÇANTS

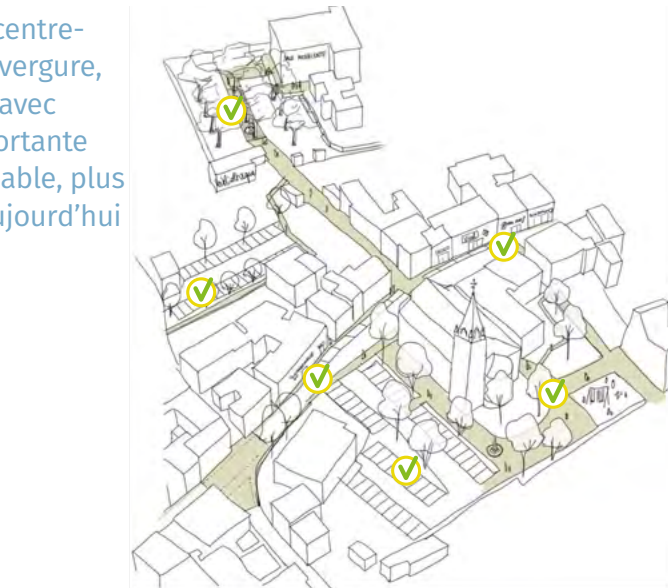
Dès 2022, la commune a engagé une large démarche participative : réunions publiques, balades urbaines, ateliers participatifs... Ces temps d'échange ont permis de faire émerger des attentes fortes :

- Favoriser les mobilités douces
- Végétaliser et désimperméabiliser les espaces
- Renforcer l'attractivité des commerces
- Créer des lieux de rencontre et de convivialité

UN AMÉNAGEMENT EN PLUSIEURS ÉTAPES

Ce projet a été construit progressivement :

- **2022** : plusieurs temps de concertation citoyenne
- **Août 2022 à août 2023** : travaux préalables de mise en conformité des réseaux d'eau potable et d'eaux usées sur l'avenue d'Uriage, entre la route de Brié et le stade Daniel Petiot.
- **2023** : finalisation des études et réunion publique de restitution
- **2024** : consultation des entreprises et attribution des marchés
- **Novembre 2024 à juin 2026** : un chantier mené par étapes :
 - Route de Brié
 - Parking des Chansures
 - Avenue d'Uriage (nord et sud)
 - Place du Champ de Foire
 - Place Eugène Riband

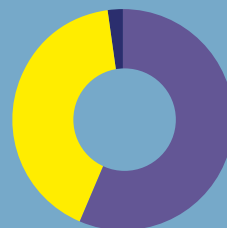


UN CHANTIER CONTRAINT

Les travaux ont nécessité des adaptations importantes : circulation modifiée, fermetures ponctuelles de voirie, accès parfois contraints pour les riverains et les commerces. La municipalité remercie sincèrement les habitants, les professionnels et les commerçants pour leur patience tout au long de cette période de travaux.

UN PROJET CO-FINANCÉ :

- Commune : 1 297 000 €
- Grenoble-Alpes Métropole : 954 000 €
- Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG) : 49 000 €



DES LIEUX DE VIE REPENSÉS POUR TOUS

Chaque secteur du centre-bourg a été réaménagé pour répondre à des usages différents et complémentaires.

PLACE DU CHAMP DE FOIRE : UN NOUVEAU CŒUR DE VIE

- Accueil du marché hebdomadaire
- Un espace central de vie
- Fontaine remise en service
- Stationnement optimisé et circulation apaisée



AVENUE D'URIAGE : UNE CIRCULATION APAISÉE

- Trottoirs élargis et accessibles
- Meilleure cohabitation entre les usagers
- Sécurisation des traversées piétonnes



PARKING DES CHANSURES : UN STATIONNEMENT OPTIMISÉ

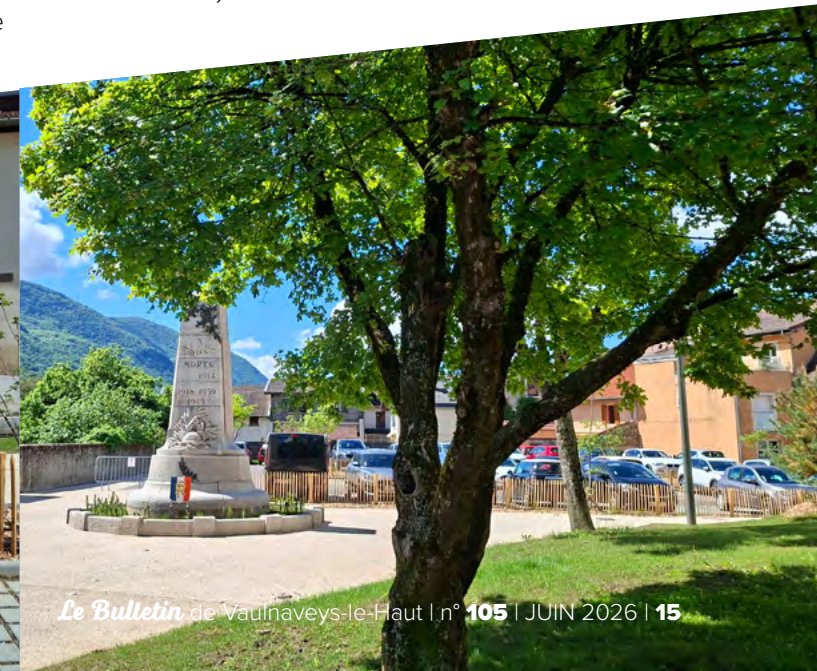
- Sol perméable
- Végétalisation
- Organisation plus lisible



Par ailleurs, sous chaque aire de stationnement, des dispositifs ont été installés pour récupérer et infiltrer l'eau de pluie directement dans le sol, afin d'éviter de surcharger les réseaux d'eaux pluviales.

PLACE EUGÈNE RIBAND : UN ESPACE FAMILIAL ET APAISÉ

- Espace largement piétonnisé
- Végétalisation renforcée
- Nouveaux équipements publics : WC, borne électrique pour recharger les véhicules
- Mise en valeur du patrimoine
- Aménagement d'une aire de jeux inclusive



ZOOM SUR LES DERNIÈRES RÉALISATIONS :

LE PARC DES OURSONS : UNE AIRE DE JEUX POUR TOUS

Située derrière l'église, la nouvelle aire de jeux « Parc des Oursons » accueille les enfants de 1 à 12 ans. Elle se distingue par son approche inclusive et ludique.

Pour les tout-petits :

- Jeux à ressort
- Toboggan
- Cabane

Pour les plus grands :

- Structure multi-activités (2 tours avec toboggan)
- Balançoires (dont nid d'oiseau)
- Tourniquet

Une aire de jeux inclusive et sécurisée

- Parcours sensoriel
- Accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR)
- Sol amortissant en caoutchouc, sécurisé, durable et recyclable.



LA FONTAINE DU CHAMP DE FOIRE

L'eau coule à nouveau depuis fin avril ! Au-delà de son aspect esthétique, la fontaine participe à l'identité du village, à la fraîcheur des espaces publics et à l'attractivité du lieu.



STATIONNEMENT : UNE OFFRE MAINTENUE ET MIEUX RÉPARTIE

L'organisation du stationnement dans le centre-bourg a été repensée afin de mieux répondre aux différents usages et de faciliter la vie quotidienne des habitants, des commerçants et des visiteurs. Le nombre total de places de stationnement reste inchangé, mais leur répartition a été revue entre les trois parkings afin d'offrir une organisation plus lisible et adaptée aux besoins de chacun. Un fonctionnement qui vise à soutenir l'activité commerciale tout en répondant aux usages du quotidien.

Répartition des places de stationnement :

Avenue d'Uriage

- 1 place PMR
- 4 places « arrêt minute » (20 minutes)
- 6 arceaux à vélos (entre la mairie et l'église)

Parking des Chansures

- 1 place PMR
- 25 places longue durée (7 jours)

Place du Champ de Foire

- 2 places PMR
- 15 places longue durée (7 jours)
- 4 arceaux à vélos

Place Eugène Riband

- 2 places PMR
- 1 place « PoussHandÂge » (familles avec poussettes, seniors, handicap temporaire)
- 2 places de recharge électrique
- 7 places « arrêt minute » (20 minutes)
- 11 places durée courte (2 heures)
- 27 places longue durée (7 jours)

STATIONNEMENT ET SÉCURITÉ DES TRAVERSÉES PIÉTONNES

L'organisation du stationnement a été conçue en intégrant les exigences de la Loi d'Orientations des Mobilités (LOM), qui impose de libérer les 5 mètres en amont des passages piétons afin d'améliorer la visibilité entre piétons et automobilistes et de sécuriser les traversées.



Respect des dispositifs de stationnement

Les places de stationnement du centre-bourg sont désormais clairement identifiées et réglementées afin de garantir leur bon fonctionnement et leur accessibilité.

Les places dites « bleues » (arrêt minute – 20 minutes) et « vertes » (stationnement de courte durée – 2 heures) nécessitent l'utilisation d'un disque de stationnement réglementaire, à apposer de manière visible derrière le pare-brise du véhicule. Ces disques sont disponibles gratuitement en mairie.

Le respect de ces règles permet :

- d'assurer la rotation des véhicules à proximité des commerces ;
- de faciliter l'accès aux services et aux commerces ;
- de garantir une meilleure fluidité du stationnement en centre-bourg.

Nous comptons sur la vigilance et la responsabilité de chacun pour en assurer le bon fonctionnement.